2. Os dois herdeiros do patrimônio dos Kergorlay e do castelo de Canisy: Denis e Geoffroy

Os dois irmãos Kergorlay: Denis e Geoffroy são filhos de Yves-Louis de Kergorlay (1912-1976) e de Marie de Boysson (1913).

A família Kergorlay, nobilitada em 1671, é **aliada aos Wendel pelo conde Bernard de Kergorlay**.

Seu tio, Roland de Kergorlay, foi diretor da *Société Européenne de Satellites* e embaixador da CEE nos Estados Unidos, com os quais ele tinha uma forte ligação.



O **Padre Pierre-Marie o.p. nasceu em 6 de março de 1952[3], sendo o caçula da família.**

A família Kergorlay conta com guilhotinados:

> *« Augustin-Hervé de Faudoas, marquês de Canisy, comandante da guarda nacional de Caen, nascido em 1736, executado em 1794, casou-se em 1768*

> *com Isabelle Jeanne de Bernières, filha de Jacques Léonor Pierre de Bernières e de Anne Elisabeth de Bernières, cuja Elisabeth, nascida em 1771, casou-se em 1787 com Gabriel Louis de Kergorlay, conde de Kergorlay. »**[4]***

Esse ancestral de Geoffroy de Kergorlay, no momento da Revolução, Gabriel Louis, havia **casado-se com uma daminha de Faudoas, família originária do Sudoeste, mas estabelecida na Normandia, precisamente no castelo de Canisy.**

Assim, alguns Kergorlay tornaram-se senhores de Canisy.

Entre os ancestrais está **Louis-Florian-Paul de Kergorlay, no momento da Revolução, que será legitimista**:

> *« Louis-Florian-Paul de Kergorlay (deputado de 1815 a 1816, de 1820 a 1823, par da França, nascido em Paris em 26 de abril de 1769, falecido em Paris em 13 de junho de 1856, de uma antiga família nobre da Bretanha, aliada à casa de Bourbon por Jeanne de Kergorlay, ancestral de oitavo grau de Henrique IV. (...) Em razão de sua fidelidade ao partido legitimista, foi apelidado de "a voz rígida". »*



pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

KERGORLAY (Louis-Florian-Paul, comte de), député de 1815 à 1816, de 1820 à 1823, pair de France, né à Paris le 26 avril 1769, mort à Paris le 13 juin 1856, d'une vieille famille noble de Bretagne, alliée à la maison de Bourbon par Jeanne de Kergorlay, aïeule au huitième degré de Henri IV, fut, à dix ans, chevalier de justice de l'ordre de Malte. Capitaine de cavalerie au moment de la Révolution, il émigra, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, voyagea, et ne rentra en France qu'au Consulat. En 1814, il fut fait chevalier de Saint-Louis par Louis XVIII. Aux Cent-Jours, il vota contre l'Acte additionnel, protesta contre le vote de l'armée, et fut poursuivi pour sa brochure : *Des lois existantes et du décret du 9 mai 1815* ; mais tandis qu'on arrêtait par erreur son frère à sa place, il put s'échapper. A la seconde Restauration, il fut élu député du collège de département de l'Oise, le 22 août 1815, par 101 voix (141 votants, 281 inscrits). Il prit place à l'extrême droite, devint secrétaire de la Chambre introuvable (23 novembre), combattit la loi d'amnistie, réclama la responsabilité des ministres, et, à la nouvelle de l'évasion de M. de La Valette, laissa éclater son indignation ; il demanda aussi 41 millions pour le clergé et la restitution de ses biens non vendus. Ayant échoué aux élections de 1816, qui suivirent la dissolution de cette Chambre, il collabora au *Conservateur* et rentra au parlement le 13 novembre 1820, comme député du collège de département de l'Oise, élu par 170 voix (303 votants, 333 inscrits) ; les mêmes électeurs lui renouvelèrent son mandat, le 16 mai 1822, par 158 voix sur 278 votants et 320 inscrits ; il continua de siéger parmi les ultra-royalistes, partement de la Manche, par 242 voix (396 votants, 501 inscrits). Réélu, le 20 novembre 1822, par 257 voix (303 votants, 453 inscrits), et, le 6 mars 1824, par 226 voix (255 votants, 413 inscrits), il siégea parmi les royalistes intransigeants. Nommé pair de France le 5 novembre 1827, il mourut quatre mois avant la révolution de juillet.

KERGORLAY (Jean-Florian-Hervé, marquis de), député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Paris le 20 mai 1803, mort à Paris le 27 décembre 1873, fils du précédent, propriétaire, s'occupa principalement d'agriculture, et organisa, dans son beau domaine de Canisy (Manche), une ferme modèle de deux cents hectares. Membre de la Société d'agriculture (1835), du conseil général des hospices sous le règne de Louis-Philippe, il prépara les plans de l'hôpital Lariboisière de Paris, et obtint que l'on enseignât la musique à Bicêtre. Après la révolution de février, il fit partie du conseil général de la Manche, du congrès central d'agriculture et du conseil général d'agriculture, du commerce et des manufactures. Partisan du coup d'Etat de décembre et du prince Louis-Napoléon, il se présenta, comme candidat officiel au Corps législatif, dans la 1re circonscription de la Manche, et fut élu, le 29 février 1852, par 23,559 voix (25,089 votants, 40,797 inscrits), contre 375 voix à M. Havin, 252 à M. de Sainte-Colombe, et 100 à M. Dubois. Le 16 février 1857, il parla en faveur de l'agriculture, et, quoique non libre-échangiste, réclama des réductions de tarifs pour l'importation des machines destinées à fabriquer les tuyaux de drainage et pour le guano. Il fut réélu, le 22 juin 1857, par 21,146 voix (23,826 votants, 38,857 inscrits), contre 2,448 à M. Havin ; mais il échoua, le 1er juin 1863, avec 15,291 voix contre 16,139 à M. Havin, candidat de l'opposition. On a de lui : *De la réduction des droits d'entrée sur les bestiaux étrangers* (1838).



http://www.ila-chateau.com/Canisy/francais.htm

fut appelé à la pairie le 23 décembre 1823 et vota avec les royalistes intransigeants. Hostile aux événements de 1830, la lettre qu'il publia, le 9 août, contre le gouvernement nouveau lui valut de la Chambre des pairs une condamnation à 6 mois de prison et 500 francs d'amende. Compromis en 1832 dans l'affaire du *Carlo-Alberto* et dans les tentatives de la duchesse de Berry, il fut de nouveau poursuivi, et acquitté en 1833 ; il passa en cour d'assises, l'année suivante, pour une lettre publiée dans *la Quotidienne*, sous l'inculpation d'attaques au pouvoir royal, et fut encore acquitté. Une autre lettre publiée dans le même journal en 1836, relative aux 23 Vendéens qu'on allait juger à Niort, le ramena devant la cour d'assises, qui le condamna, cette fois, à 4 mois de prison et 2,000 francs d'amende. En raison de sa fidélité au parti légitimiste, on l'avait surnommé la « voix rigide ». On a de lui : *Du droit de pétition* (1819) ; *Fragment historique* (1843) ; puis des pamphlets et des discours politiques tirés à part, notamment ses *Lettres au ministre de la guerre* (1834), etc.

KERGORLAY (Gabriel-Louis-Marie, comte de), député de 1820 à 1827 et pair de France, né à Paris le 11 décembre 1766, mort à Paris le 24 mars 1830, frère aîné du précédent, officier de cavalerie sous l'ancien régime et chevalier de Saint-Louis, était propriétaire et conseiller général de la Manche, quand il fut élu, le 13 novembre 1820, député du collège de dé-

KERGORLAY (Louis-Gabriel-César, comte de), représentant en 1871, né à Paris le 28 août 1804, mort à Fosseuse (Oise) le 1er mars 1880, cousin du précédent, entra à l'Ecole polytechnique, passa élève sous-lieutenant à l'Ecole d'application (1826), et prit part à l'expédition d'Alger comme lieutenant d'artillerie. Ayant refusé de prêter serment au gouvernement de juillet, il fut considéré comme démissionnaire. Arrêté sur le *Carlo-Alberto*, qui avait débarqué la duchesse de Berry sur les côtes de Provence, il fut traduit devant la cour d'assises de Montbrison et acquitté. Il s'occupa alors d'industrie, et devint directeur de la Société des mines d'entre Sambre-et-Meuse, qui fut dissoute en 1858. Elu, le 8 février 1871, représentant de l'Oise à l'Assemblée nationale, le 7e sur 8, par 27,694 voix (73,357 votants, 118,866 inscrits), il siégea à droite, se fit inscrire à la réunion Colbert et à celle des Réservoirs, fit partie (août 1872) de la commission de permanence, et vota *pour* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le 24 mai, *pour* la démission de Thiers, *pour* la prorogation des pouvoirs du Maréchal, *pour* la loi des maires, *pour* le ministère de Broglie, *contre* l'amendement Barthe, *contre* le retour à Paris, *contre* la dissolution, *contre* la proposition du centre gauche, *contre* l'amendement Wallon, *contre* les lois constitutionnelles. On a de lui : *Question de droit des gens : Saisie du bâtiment sarde le Charles-Albert, par ordre du gouver-*

Une biographie plus détaillée **dedicada aos Pares da França precisa**:

DE KERGORLAY, (Louis-Florian-Paul, *comte*), *baron* et *pair*, est né à Paris le 26 avril 1769. Il était officier d'infanterie à l'époque de la révolution; mais, n'ayant voulu ni abandonner sa famille et sa patrie, ni porter les armes contre les princes français émigrés, il quitta le service et se retira dans une de ses propriétés du département de l'Oise. En 1815, lors du retour de Buonaparte de l'île d'Elbe, le comte de Kergorlay donna une preuve non équivoque de son courageux dévouement à la famille auguste que la présence de l'usurpateur forçait à s'expatrier. Appelé à émettre son opinion sur l'*Acte additionnel* aux constitutions impériales, dont l'un des principaux articles prononçait l'exclusion formelle des Bourbons du trône de France, « Je vote, écrivit M. de Kergorlay sur les registres de la préfecture de police à Paris, contre l'article 67, parce qu'il est attentatoire à la liberté des citoyens français, » parce qu'il prétend interdire l'exercice du droit de proposer le rétablissement de la dynastie des Bourbons sur le trône, parce qu'enfin je

23 décembre 1823.

» suis convaincu que le rétablissement de cette dynastie est le seul moyen » de rendre le bonheur aux Français. » M. de Kergorlay développa les motifs de cette déclaration dans une brochure qu'il signa et qui avait pour titre : *Des lois existantes et du décret du 9 mai 1815*. Un mandat d'arrêt fut aussitôt décerné contre l'auteur de cet écrit; mais, par une erreur que le dévouement fraternel ne voulut jamais permettre de divulguer, ce fut le comte Louis de Kergorlay qui subit la détention pour son frère, et il ne dût sa liberté qu'aux événements qui précipitèrent Buonaparte d'un trône qu'il voulait usurper. Le comte Florian de Kergorlay fut nommé par le roi pour présider le collége électoral du département de l'Oise, le 26 juillet 1815. Élu député par ce département pour cette session et celle de 1816, réélu en 1820, ainsi qu'à la chambre septennale en 1822, le comte de Kergorlay a confirmé, dans toutes les occasions où il a porté la parole, la haute opinion que sa conduite antérieure et ses écrits politiques avaient donnée de son attachement aux doctrines religieuses et monarchiques qui seules peuvent consolider le repos et le bonheur de la France. Il a présidé le collége départemental de l'Oise en 1823, et a été créé pair de France par S. M. Louis XVIII le 23 décembre de cette même année. Le comte Florian de Kergorlay est chevalier de l'ordre de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur. Il est marié et a des enfants.

Son frère, le comte de Kergorlay, député de la Manche en 1820, réélu à la chambre septennale en 1822, a présidé le collége électoral de la Manche en 1823. Il a également servi avant la révolution, et est chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il est marié, et père de plusieurs enfants.

La maison de Kergorlay (1) est comptée parmi celles de l'ancienne chevalerie de Bretagne. Elle a pris son nom d'une terre qualifiée depuis du titre de baronnie, située dans l'évêché de Léon, terre que l'héritière de la branche aînée a portée dans la maison de Montfort vers la fin du quatorzième siècle. Les annales de la Bretagne font mention de la maison de Kergorlay, depuis Pierre de Kergorlay, I^er^ du nom, chevalier, seigneur de Kergorlay, sénéchal du pays de Cornouaille, lequel accompagna, en 1270, le duc de Bretagne à la Terre-Sainte. On trouve une notice assez étendue sur les anciennes époques de cette famille dans le tom. III, p. 345, du *Dict. de la noblesse*, publié en 1821 par M. de Courcelles.

(1) Le nom de cette maison s'est aussi orthographié *Guergorlé, Guergorlay, Kergorlé*, et quelquefois, mais rarement, *Quergorlay*.

Revision #3
Created 5 November 2024 21:57:56 by Admin
Updated 11 November 2024 22:28:22 by Admin